

devrait être question de l'entreprise d'irrigation de Red-Deer et non de celle de la rivière Rouge.

M. L'ORATEUR: La question est réservée.

L'AMBASSADE D'ARGENTINE

PRIÈRE AU GOUVERNEMENT CANADIEN D'INTENTER UN PROCÈS À DES INSPECTEURS DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIFENBAKER (Lake-Centre): Je désire poser une question au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. C'est à propos d'une nouvelle qui a paru dans un journal, où il est dit que Son Excellence l'ambassadeur d'Argentine a prié le gouvernement canadien, qui avait pourtant déjà fait des excuses, d'intenter un procès aux deux inspecteurs de la société protectrice des animaux qui, dans l'exercice de leurs fonctions méritoires, auraient enfreint le protocole. Le ministre est-il en mesure de nous exposer l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette demande extraordinaire?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dois l'avouer, j'ai appris avec regret cet incident et les inconvénients qui ont pu en découler pour l'ambassadeur d'Argentine. Ayant ensuite étudié avec soin l'aspect juridique de la question, j'en suis venu à la conclusion que le ministère des Affaires extérieures ne pouvait en l'occurrence intenter de poursuites d'aucun genre. Si je ne m'abuse, dès qu'il fut informé de l'incident, le président de la société protectrice s'est rendu chez l'ambassadeur et lui a exprimé ses regrets qu'il a, par la suite, transmis également par écrit. A ces excuses, et à celles qu'a présentées le chef du protocole au ministère des Affaires extérieures, j'ai alors ajouté les miennes.

M. COLDWELL: Pourrais-je poser une autre question? Du point de vue du secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures, dans quelle mesure l'immunité diplomatique l'emporte-t-elle, juridiquement et autrement, sur le code municipal? La question revêt un intérêt particulier aussi bien à l'égard des municipalités que des diplomates.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Je n'estime pas opportun d'entreprendre en ce moment une dissertation...

M. COLDWELL: Nous aimerions savoir, un de ces jours, à quoi nous en tenir.

Le très hon. M. ST-LAURENT: ...en vue d'établir dans quelle mesure l'immunité diplo-

matique l'emporte sur le code municipal. En pratique, le bon sens des intéressés leur permet de trouver une solution à tous les incidents qui peuvent survenir.

LE LOGEMENT

SUBVENTIONNEMENT DE LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements pourrait-il nous dire s'il a reçu une communication relative à un programme de subvention à l'égard de logements à loyer modique de la part de l'Association canadienne des électriques, de Montréal, dont Mme Pierre Casgrain est la présidente? M. Mansur énonçait-il la ligne de conduite du Gouvernement en affirmant que les conditions actuelles se prêtaient mal à un régime de subvention à l'égard de logements à loyer modique?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): Le bureau du premier ministre m'a, en effet, fait tenir un exemplaire de cette lettre. Quant à la deuxième partie de la question, ce sont les membres du Gouvernement qui font et feront l'exposé de la ligne de conduite du Gouvernement.

L'ASSURANCE-SANTÉ

QUESTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Vu les nouvelles réitérées du *Citizen* de Winnipeg et d'autres journaux et vu le programme du parti libéral en 1919...

Des VOIX: Règlement!

M. KNOWLES: ...puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement est prêt à présenter dès la session actuelle un projet de loi sur l'assurance-santé?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Après tout cet avant-propos, je devrai relire la question de l'honorable député avant de pouvoir y répondre.

M. KNOWLES: C'est vrai que vous n'avez que vingt-neuf ans d'expérience.

LA TCHÉCOSLOVAQUIE

NOMINATION D'UN CONSUL À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Mon-